

Castella Infos Locales



Janvier 2025 - N°:14

Le mot de Madame le Maire



L'année 2024 s'est achevée comme 2023, dans un climat politique et social bien inquiétant.

Les guerres, la dissolution de l'assemblée nationale, la succession des premiers ministres, un budget non voté. De quoi s'inquiéter pour les finances communales.

Alors, 2 solutions sont possibles :

→ Soit nous fermons les portes et nous attendons que la situation s'arrange, mais nous risquons d'attendre longtemps.

→ Soit nous avançons, certes avec prudence, mais nous avançons quand même.

Moi, je choisis d'avancer.

En 2024, nous avons terminé les travaux de la salle des fêtes. L'éclairage ainsi que le système de chauffage ont été remplacés pour plus d'économie et de performance. Nous avons installé 2 nouveaux points d'apport volontaires et la défense incendie.

Concernant les points d'apports volontaires et la défense incendie, nous avons installé 2 nouveaux points d'apports et un dernier site sera mis en place en janvier 2025 sur la route de Fontirou. (voir carte jointe). A ce moment-là, tous les anciens containers existants seront enlevés. Est-ce qu'il y aura moins d'incivilités ? je l'espère mais, même si je suis d'un tempérament optimiste, je n'y crois pas trop surtout quand je vois que certains prennent leur véhicule pour jeter dans les containers de déchets ultimes ou dans les containers de tri, des cafetières, des jeux, des habits, des écrans télévisions, des bouteilles en verre, des encombrants tels que du placoplâtre, laine de verre et j'en passe, alors que tous ces déchets pourraient être recyclés s'ils étaient simplement amenés à la déchetterie (gratuite) ou mis dans les containers appropriés (verre).

Sur ce sujet, je laisse à chacun sa propre conscience.

En 2025, pour le dernier projet de ce mandat, si les subventions nous le permettent, nous équiperons notre commune d'un petit terrain de sport.

Avant de conclure, je souhaiterais vous rappeler l'importance de télécharger sur votre téléphone l'application Panneau-Pocket. Elle est gratuite, ce n'est pas un réseau social, elle ne permet aucune réponse, c'est le moyen d'alerte que nous avons déclaré à la Préfecture pour vous informer sur un risque majeur ou sur une information moins importante mais utile. Avec ce moyen, nous communiquons rapidement, sans gaspiller de papier. Alors pensez-y, téléchargez l'application !!!

L'ensemble du conseil municipal et moi-même vous souhaitons à vous et votre entourage une très bonne année 2025.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS



Inscription obligatoire
du mardi au vendredi de 9h à 12h

au 0801 90 21 82*
*(numéro gratuit)



Un ramassage gratuit des encombrants (meubles, ferraille, gros électroménager, etc.) est organisé sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération villeneuvoise toutes les semaines.

Une seule obligation pour bénéficier de la collecte gratuite : s'inscrire en téléphonant au 0 801 90 21 82 (numéro gratuit), du mardi au vendredi de 9h à 12h.

VÉGÉTAUX BROYAGE GRATUIT DANS LA COMMUNE



La CAGV vous propose un service de broyage gratuit à domicile sur rendez-vous.

Pour prendre rdv, rien de plus simple ! Il suffit de contacter le

05 53 01 00 75 du lundi au jeudi de 8h à 16h et le vendredi de 8h à 11h.

Les jours consacrés au broyage sont les jeudis et vendredis des trois premières semaines du mois (à compter du premier lundi) et du lundi au vendredi la quatrième semaine.

Dans mon jardin...

Le brûlage des déchets verts, c'est...

Interdit

Le Règlement Sanitaire Départemental interdit toute l'année le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés, dont les déchets verts.

Mauvais pour la santé

Les fumées produites participent à la pollution de l'air. Cette mauvaise combustion, d'autant plus que les végétaux sont encore humides, entraîne la production de particules fines dans l'air transportant des composés cancérigènes.

Des risques d'incendie

Selon les saisons, associé à des périodes de sécheresse, le brûlage des déchets verts est à l'origine de nombreux départs de feu qui nécessitent l'intervention des pompiers.

Des troubles du voisinage

Un feu de déchets verts nuit au voisinage plus ou moins éloigné (en fonction des conditions météorologiques) par les fumées et les odeurs produites.

Du gaspillage

Les déchets verts constituent une véritable ressource valorisable : de la matière organique pour enrichir les sols, du paillage pour réduire l'arrosage... Une richesse qui part en fumée !



« 450 € d'amende »

« 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules fines qu'un trajet de 13 000 km en voiture diesel récente »

A retenir...

- A chaque apport de matière verte, ajoutez le même volume de matière brune, et griffez pour mélanger les matières
- Pour une meilleure décomposition, préférez des déchets de petite taille (broyés, ou coupés au sécateur)

Une couche de feuilles permet de maintenir un couvert sur le sol évitant l'érosion, favorisant la vie du sol et la biodiversité.

La hauteur de tonte recommandée dans un jardin est de :

- 5 à 7 cm pour un gazon ornemental,
- 7 à 12 cm pour un gazon rustique.

Nos actions

En 2024,

Nous avons terminé les travaux de la salle des fêtes. Les trois lampadaires extérieurs, l'éclairage ainsi que le système de chauffage ont été remplacés pour plus d'économie et de performance. N'ayant pas obtenu la subvention « fonds vert », nous avons demandé le fonds de concours de la CAGV.

Salle des fêtes

Ce projet d'un montant total de 28 673.14 € HT a été financé :

30%	DSIL (préfecture)	8 601.94 €
25%	FACIL (département)	7 168.29 €
22.42 %	CAGV (fonds de concours)	6 426.00 €

Reste à la charge de la commune 6 476.91 €

Ce projet a été subventionné à hauteur de 77.40%.

Ces travaux permettront à la commune de faire une économie d'énergie de 43% par an.



Concernant les points d'apports volontaires et la défense incendie, nous avons installé 2 nouveaux points d'apports et un dernier site sera mis en place en janvier 2025 sur la route de Fontirou. (voir carte jointe). A ce moment-là, tous les anciens containers existants seront enlevés.

Un nouveau règlement pour l'utilisation de la salle des fêtes a été mis en place depuis le 1er novembre 2024 avec une nouvelle tarification, à savoir :

	Habitants de la commune	Hors commune
A la journée, à la soirée (hors week-end)	50 €	100 €
Week-end	100 €	300 €
Caution	1 000 €	1 000 €



A ces tarifs se rajoute une redevance pour la consommation électrique, pour cela, un relevé compteur sera effectué à la remise des clés (entrée/sortie) afin de déterminer la consommation qui sera facturée au tarif EDF annuel en vigueur.

Pour toute demande de location, contacter le secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.



Le député, le conseil municipal et quelques châtelains se sont donné rendez-vous dans la fraîcheur matinale de ce mois de novembre pour commémorer ensemble l'armistice de 14-18. Ce fut un moment d'émotion lorsque Madame le Maire a rendu hommage au porte drapeau Hères Lormand disparu dernièrement. Monsieur Lormand, ancien combattant de la guerre d'Algérie, était porte drapeau depuis 29 ans, rôle qui lui tenait à cœur en hommage au sacrifice des soldats morts pour défendre la France.

Monsieur Carré Yannick, militaire parachutiste à la retraite et ancien combattant officiera dès 2025 en tant que nouveau porte drapeau.



Soirée Paëlla le samedi 16 novembre.



Une délicieuse paella préparée sur place par Christian qui a ravi les papilles de plus de 90 personnes.



Associations

En prévision pour 2025

Théâtre- soirée galette le samedi 25 janvier avec la troupe « Le feu aux planches » une pièce mise en scène par Tony Feijoo.

Du rire assuré toute la soirée. Vente de galettes et de cidre.



Assemblée générale du comité des fêtes prévue le dimanche 16 mars, 10h30 à la salle des fêtes, suivie du verre de l'amitié.

Contact : Yannick Carré 06 42 38 89 96

Bibliothèque, salle de la mairie. Horaires d'ouverture :

Une nouvelle grande salle pour la bibliothèque permet une meilleure répartition des livres et offre une zone de lecture confortable pour les enfants.

Jackie et Claudie ont le plaisir de lire des histoires aux élèves de l'école (CP et CE1) les lundis à partir de 14h. Ensuite chaque enfant choisit un livre à emmener en classe.



Et toujours de nombreux livres pour enfants, BD, romans et autres ouvrages vous attendent, tous les lundis de 16h30 (sortie des écoles) à 18h00.

Le choix est régulièrement renouvelé en cours d'année. Jackie et Claudie vous souhaitent bonne lecture à tous.

Contact : 06 74 42 09 35

Associations

Club des Aînés ruraux

Réunion du club des Aînés ruraux des amis du Bourbon, à la salle des fêtes, tous les jeudis après-midi, pour belote, divers jeux, scrabble, triomino...

Petit concours de belote tous les 1^{ers} jeudis du mois.

Au mois de Mai couscous au Cruciblançais.

Le club est fermé tout le mois d'août, reprise début septembre.

Assemblée générale prévue 23 janvier à la salle des fêtes.

Contact : Régine Beq 05 53 68 81 28



Loisirs et bien être

Cette association vous permet de découvrir les bienfaits Hata Yoga dans une ambiance simple et décontractée tous les jeudis, hors vacances scolaires, de 19h à 20h30. Première séance offerte.

Nous vous rappelons les dates des Veillées d'Antan pour 2025. Soirées animées de danses traditionnelles où nous dégustons de bons petits plats.

Dates : 11 janvier, 15 février, 22 mars, 12 avril, 17 mai, 21 juin.

Contact : Maryse Debot 06 72 90 89 34

Comité des fêtes



Randonnée le 23 juin en matinée, suivie d'un pique-nique. Une après-midi récréative (pétanque, bière) clôturée par les grillades traditionnelles à Castella.



Nous avons marché pour OCTOBRE ROSE.

Dimanche 13 octobre, en matinée, une petite centaine de personnes se sont retrouvées sur le parking de la salle des fêtes autour d'un café et de petits gâteaux.

S'en est suivi une randonnée familiale de 6 km et une plus sportive de 13 km à la découverte des sentiers de la commune. La matinée s'est terminée autour d'un apéritif offert par la municipalité. Un repas convivial en suivant, une soixantaine de personnes se sont réunies dans la salle des fêtes.



Après midi récréative (pétanque, belote). L'objectif était de récolter des dons pour « Action cancer 47 », cette 4^{ème} opération nous a permis d'obtenir 500 € de dons.

Le comité remercie chaleureusement tous les participants pour leur implication dans « une rando pour une cause ».

En 2025,

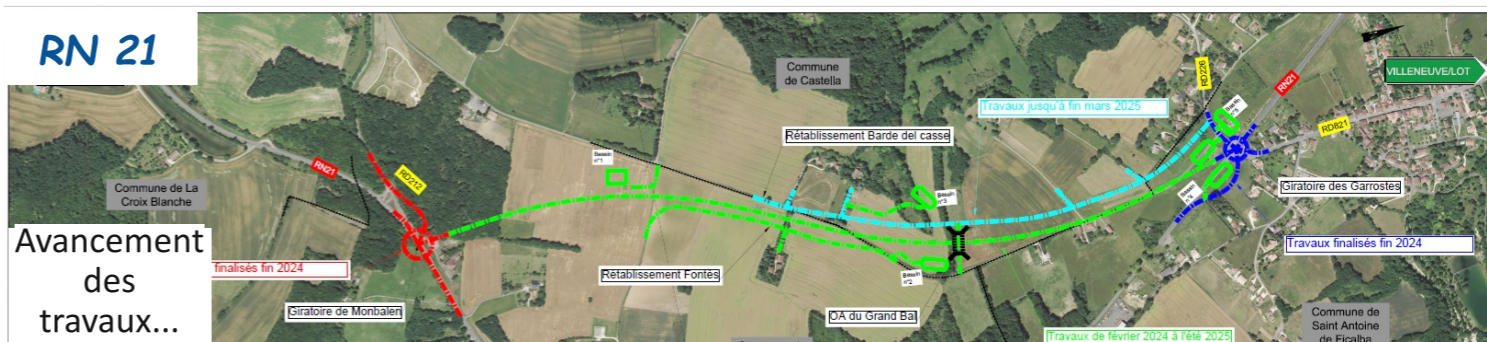
Pour le dernier projet de ce mandat, si les subventions nous le permettent, nous équiperons notre commune d'un petit terrain de sport qui permettra aux élèves de l'école de pratiquer leurs activités sportives en toute sécurité et aux habitants de la commune de venir se défouler.

Projet terrain de sport

La municipalité souhaite créer un terrain multisport à destination des jeunes à proximité de l'école et de la salle des fêtes. Ce projet a pour but de mettre à disposition des habitants de la commune un équipement qui sera également utilisé par les enfants de l'école communale pour la pratique sportive en temps scolaire mais également en temps périscolaire pendant la pause méridienne entre 12h00 et 14h00. Le principe du terrain multisport est de pratiquer football, basket, handball...sur un terrain protégé par une palissade basse et équipé de frontons réduits.



Une piste d'athlétisme sera peinte sur le parking entre l'école et la salle des fêtes afin de compléter l'aire sportive ce qui permettra aux deux classes de l'école de faire des activités extérieures en même temps. De plus, des bancs seront installés à proximité ainsi qu'un aménagement paysager avec plantation d'arbres et massifs



- Mars/Avril 2025 : Réouverture VC202 (voie Romaine). Des travaux de remise en état seront réalisés.
- Ouvrage d'Art du « Grand bal » : l'ouvrage devrait être achevé et praticable à l'été 2025.
- Piste cyclable sur la future ex RN21 : En étude...
- Travaux sur les deux giratoires terminés.

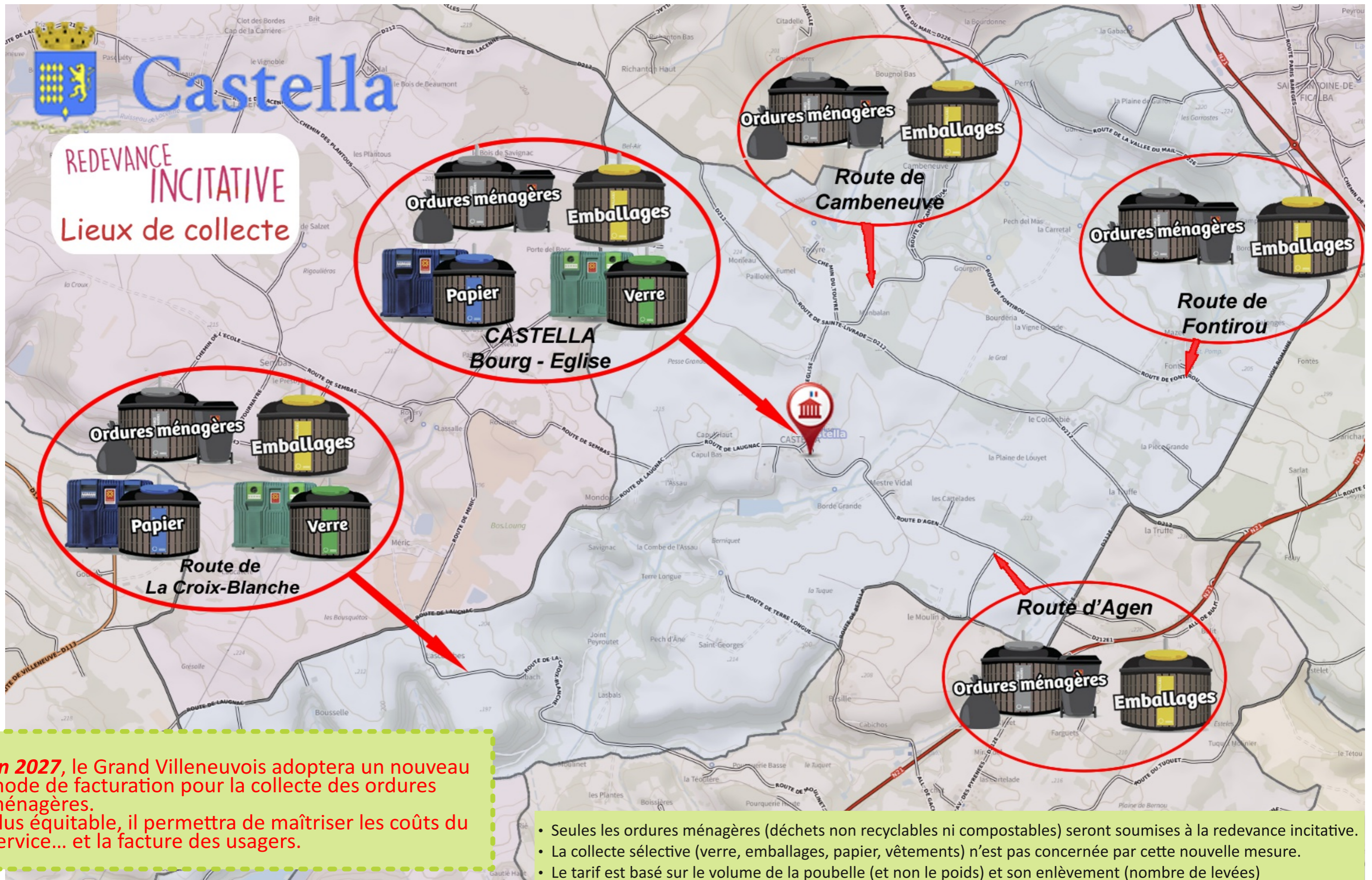
Fin des travaux Octobre 2025.

PANNEAU POCKET



Un petit rappel : n'hésitez pas à télécharger sur votre téléphone l'application Panneau Pocket pour être informé rapidement et facilement de l'actualité de Castella et recevoir des notifications quand il s'y passe quelque chose. Elle est gratuite, ce n'est pas un réseau social, elle ne permet aucune réponse, **c'est le moyen d'alerte que nous avons déclaré à la Préfecture** pour vous informer sur un risque majeur ou sur une information moins importante mais utile.

L'application est accessible également sur ordinateur : <https://app.panneaupocket.com/>



LE CALENDRIER

- Fin 2024 - Début 2025 : puçage des bacs individuels, distribution de badges aux foyers en apport volontaire, mise en service des compteurs à déchets.
- 2026 : année test ! Les administrés recevront leur TEOM pour la dernière fois, mais aussi une évaluation de leur redevance simulée en fonction de leur production d'ordures ménagères. Informatrice, elle ne sera pas à acquitter.
- 2027 : fin de la TEOM et mise en œuvre de la redevance incitative pour tous.